

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 06 JUIN 2003**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 06 Juin 2003 à 20 H 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, M LEFU, MME HAIE, M. LOQUET, Mmes DEVIERRE, PRUNIER, MM. BROU, MME LEGER, MM. LEROY, GUIRLIN, ISABEL, MMES LEBOURG, JETHA, MM HUBERT, JONOT.

**Etaient absents excusés** : MME KERMARREC (pouvoir à M. LOQUET)

Madame JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité .

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – DEMISSION EVELYNE DEVIERRE**

D. 1897

**DEMISSION  
EVELYNE  
DEVIERRE**

Michel LETHUILLIER informe les membres du conseil municipal de la démission de Evelyne DEVIERRE, conseillère municipale. Il donne lecture du courrier reçu en Mairie le 30 avril 2003, dans lequel elle expose les raisons de sa décision.  
Le conseil municipal prend acte de cette démission.

#### **II – TARIFS COMMUNAUX 2003/2004**

**D.1898  
TARFIS  
CANTINE  
2003/2004**

##### **1°/ Cantine scolaire**

Compte tenu du fait que le coût global de la cantine pour l'année civile 2002 a été de 101 565,45 € (pour 19 167 repas servis, soit 5,30 € par repas) pour des recettes encaissées de 45 476,10 € (= 2,37 € en moyenne le repas), soit une recette inférieure à 50 % du prix de revient , il est possible de passer outre les 2 % de hausse réglementaire éventuelle autorisée.

A cet effet, M. le Maire sollicite auprès de la Préfecture, une dérogation pour application des tarifs ci-dessous applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2003, à savoir :

- \* **Tickets jaunes** : **18,40 € la carte de 8 repas** (repas journalier)  
Soit 2,30 € le repas ( + 2,22 %)
- \* **Tickets bleus** : **3,20 € le repas** (repas occasionnel) (+ 3,22 %)
- \* **Tickets verts** : **4,40 € le repas** (repas extérieur commune) (+ 2,32 %)

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

D.1899  
TARIFS CENTRE  
DE LOISIRS  
2003/2004

### 2°/ Tarifs centre de loisirs

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux prix des tickets de Centre de loisirs, pour 1a journée, pour la prochaine année scolaire seraient les suivants :

#### TARIFS COMMUNE :

Pour le 1er enfant – tickets de couleur violette	9,50 €
Pour le 2 <sup>ème</sup> enfant – tickets de couleur mauve :	8,50 €
Pour le 3 <sup>ème</sup> enfant – tickets de couleur rose :	7,50 €

#### TARIFS HORS COMMUNE :

Tickets de couleur orange :	15,50 €
-----------------------------	---------

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

D.1900  
TARIFS  
GARDERIE  
2003/2004

### 3°/ Tarifs garderie municipale

Sur proposition de M. le Maire, le nouveau tarif de la garderie municipale pour la prochaine rentrée scolaire passerait à **4,50 €** (prix forfaitaire **pour 1 semaine** quelque soit le nombre d'heures passées à la garderie).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

D.1901  
TARIFS  
ETUDE  
SURVEILLEE  
2003/2004

### 4°/ Tarifs étude surveillée

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'étude surveillée pour la prochaine rentrée scolaire seraient les suivants :

- la semaine ou 4 jours :	7,00 €
- 3 jours :	5,50 €
- la journée :	2,20 €

Adopté à l'unanimité

D.1902  
TARIFS  
BIBLIOTHEQUE  
2003/2004

### 5°/ Tarifs bibliothèque

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs pour la bibliothèque pour la prochaine rentrée seraient les suivants :

Abonnement annuel	Livres	6,10 €
	Internet	21,50 €

Adopté à l'unanimité.

D.1903  
TARIF  
ATELIER  
TERRE

### 6°/ Tarifs Atelier Terre

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'Atelier Terre pour la prochaine rentrée seraient les suivants :

Abonnement trimestriel : 35 € . Adopté à l'unanimité

### 7°/ Tarifs containers ordures ménagères

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs des containers ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003 seraient les suivants :

120 L	45 €
240 L	53 €
340 L	91 €
750 L	253 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

**D.1904  
TARIFS EAU  
ET ASSAINIS.**

**8°/ EAU - ASSAINISSEMENT et ABONNEMENTS COMPTEURS**

M. le Maire propose de porter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la saison novembre 2003 à octobre 2004 à :

Eau                               ⇒ 0,85 € le m3  
Assainissement               ⇒ 1,45 € le m3

**Abonnements :**

Petit compteur               ⇒ 9,40 €  
Gros compteur                ⇒ 22,00 €

Il est rappelé que depuis toujours, la référence de prise en compte des nouveaux tarifs est évaluée au moment de la facturation (novembre/décembre) **à partir de la date du précédent relevé** effectué sur une période de 3 mois. Septembre/octobre/novembre, la facturation ne correspondant pas forcément à une année civile.

Adopté à l'unanimité.

**9°/ LOCATION SALLE COMMUNALE**

**D.1905  
TARIFS SALLE  
COMMUNALE**

Les nouveaux tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 seraient les suivants :

	ASSOCIATIONS & PERSONNES HORS COMMUNE <b>A TITRE EXCEPTIONNEL</b>		PERSONNES DE LA COMMUNE		ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
	LOCATION	CAUTION	LOCATION	CAUTION	LOCATION	CAUTION
Banquets (avec vaisselle) Midi ou soir (7 heures)	135 €	305 €	100 €	305 €	Gratuit	Gratuit
Midi et soir (12 heures)	200 €	305 €	160 €	305 €	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur avec verrerie (maxi 3 heures)	50 €	305 €	45 €	305 €	Gratuit	Gratuit
Assemblées et Réunions sans vaisselle (5 heures environ)	77 €	305 €	60 €	305 €	Gratuit	Gratuit
Soirée (sans vaisselle)	40 €	305 €	35 €	305 €	Gratuit	Gratuit
Prix de l'heure (sans vaisselle)	17 €	305 €	15 €	305 €		

Ces différents tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Il est rappelé que le tarif du coupon SITED pour le trimestre Septembre / décembre 2003 est de 42,33 €.

Les tarifs des concessions cimetière et du marché restent identiques au tarif actuellement pratiqué.

**III – SUBVENTIONS DIVERSES**

**D.1906**

**1°/ Reformulation de la demande de subvention Cœur de Village à la Région Centre pour les travaux d'aménagement de l'ancienne RN12**

M. le Maire expose au Conseil la nécessité qu'il y a de réhabiliter l'ancienne Route Nationale 12 dans la traversée "agglomérée "du bourg. Le projet consisterait à réduire la largeur de la chaussée, à y créer une voie piétonne et cyclable sur le Pont traversant la rivière de 'L'Eure, d'aménager au niveau

sécurité ) le carrefour de la R.D. 308.1 (Auberge du Vallon) , d'aménager le carrefour de la R.D. 116 avec l'axe de l'ancienne R.N. 12,(dit carrefour du Moulin et le carrefour de la RD 308 (carrefour de Marsauceux).

Cela permettrait de créer du stationnement sécurisé pour les riverains, d'une part et d'embellir la traversée du bourg avec une attention particulière sur les entrées et sorties, d'autre part.

Enfin, l'enfouissement de tous les réseaux particulièrement ceux situés au carrefour , RN12/CD116, prenant en compte pour partie le début de la rue Charles de Gaulle jouxtant la Place de l'Eglise près d'un pont qui enjambe l'Eure à cet endroit, mettra en valeur ce site très intéressant à protéger (Vallée de l'Eure en particulier).

L'architecte libéral choisi pour cette opération sera le Cabinet AMJ ARCHITECTURE, dirigé par Michel JUBERT, architecte, 3 Place de l'Eglise – 28500 MONTREUIL.-

#### Plan de financement :

##### Dépenses :

Montant des travaux VOIRIE ESPACES VERTS	70 432,00 € H.T.
Enfouissement éclairage public	62 000,00 € H.T.
Reprise des Feux tricolores	<u>60 000,00 € H.T.</u>
Effacement réseau téléphonique	40 000,00 € H.T.
TOTAL H.T.	<b>232 432,00 € H.T.</b>
Soit TTC.	277 988,67 € TTC

Montant Honoraires	18 000,00 €
Coordonnateur SPS	1 700,00 €
Bureau de contrôle	5 500,00 €
TOTAL GENERAL H.	257 632 € H.T.
<b>ARRONDI à</b>	<b>258 000 € H.T.</b>
TOTAL TTC	308 568 € TTC

##### Recettes attendues :

Subvention Conseil Général 20 %	51 600 €
Subvention Régionale "Cœur de Village" 40%	103 200 €
Autofinancement	153 768 €

Cette demande de subvention annule et remplace la demande formulée par délibération en date du 20/12/2002 (D.1857).

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ce plan de financement donne tous pouvoirs au maire pour demander cette subvention de 40% à la Région Centre dans le cadre des opérations "Cœur de Village".

Adopté à l'unanimité.

D.1907  
DEM SUBV  
COMPLEM.  
REGION  
CŒUR DE  
VILLAGE

#### **2°/ Demande complémentaire de subvention à la Région Centre dans le cadre du Cœur de Village de la Commune de Chérisy.**

Dans le cadre du réaménagement de l'ancienne R.N.12 et **après examen du projet de dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public** rues de Paris, du Général de Gaulle , de l'Abreuvoir, de Ste Gemme, de Victor Hugo et de Marsauceux, Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. S'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage et à réaliser les travaux de génie civil du réseau de Télécommunication en sollicitant pour ceux-ci une subvention de 40% de la Région Centre sur un montant total de travaux de 40 000 € H.T. selon devis joint
2. S'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage et à réaliser les travaux sur le réseau d'éclairage public en sollicitant pour ceux-ci une subvention de 40% de la Région Centre sur un montant total de travaux de 62 000 € H.T. selon devis joint
3. S'engage à participer aux réseaux électriques à raison de 30 000 €  
Adopté à l'unanimité.

D.1908  
DEM SUBVENTION  
CG – RN 12  
DISSIMULATION  
RESEAUX

### **3°/ Dissimulation des réseaux – demande de subvention au Conseil Général**

Après examen du projet de dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public de la rue du Général de Gaulle et Place de l'Eglise,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1. Approuve les dispositions de réalisation et le coût estimatif des travaux recueillis par l'instructeur financier auprès des différents intervenants ;
2. s'engage à participer à leur financement conformément aux dispositifs prévues par le Convention Départementale pour l'intégration des réseaux aériens et dans le cadre du programme FACE C 2003 du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région de Prouais Rosay (SIEPRO) auquel adhère la commune (tableau de répartition du projet de financement annexé à la présente délibération) ;
3. s'engage en conséquence à assurer la maîtrise d'ouvrage et à réaliser les travaux sur le réseau d'éclairage public en sollicitant pour ceux-ci :
  - a. une subvention de 20% auprès du Conseil Général
  - b. une participation de 50% du Syndicat Intercommunal Electrique ;
4. s'engage également à assurer la Maitrise d'ouvrage et à réaliser les travaux de génie civil du réseau de télécommunication en sollicitant pour ceux-ci :
  - a. une subvention de 40% du Conseil Général ;
5. autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre France Télécom et la commune de Chérisy.

D.1908BIS

### **4°/ Demande de Subvention départementale au titre des amendes de police dans le cadre de la sécurisation des carrefours ancienne RN 12 avec la RD116 (route de Ste Gemme) et le RD 308 (route de Marsauceux).**

M. le Maire donne connaissance au conseil du devis adressé par FORCLUM pour la mise en place de nouveaux feux tricolores aux carrefours RN 12/RD116 et RN12/RD308 pour un montant de 43 685 € HT. Dans le cadre de l'aménagement de sécurité de ces carrefours, il est sollicité auprès du Conseil Général d'Eure et Loir une subvention de 40%, soit 17474 €0  
Adopté à l'unanimité.

D.1908 TER

### **5°/ Demande de subvention Fonds Départemental de Péréquation 2003**

DEM. SUBV. Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la  
FONDS DEPART. commune puisse bénéficier de la dotation 2003 au taux de 35 % , soit une subvention  
PEREQUATION maximum de 21 000 € pour l' acquisition et travaux divers suivants (facturation 2003) s'élevant à  
2003 71 454,59 € Hors taxes selon le détail ci-dessous. :

Nature des travaux	Entreprises	Montant € H.T.s
Création réseau éclairage public rte de Paris	SICAE ELY	22 333,50
Aménagement arrière cour Mairie	GATINE TP	8 476,25
Remplacement de candélabres existants sur pont Rte de Paris	SICAE ELY	7 793,62
Fourniture de 3 vitrines affichage	M.D.O.	7 200,00
Aménagement stade municipal protection parking par pose de bornes	GATINE TP	6 345,50
Aménagement espaces verts Mairie	PAYSAGES 28	4 343,50
Dépavage cour ancienne maison HUSSARD – Remise en état terrain	GATINE TP	4 088,50
Motorisation portail mairie	MAUBRY ELECTRICITE	3 810,00
Pose d'une colonne de refoulement station de pompage eau Fermaincourt	JOUSSE	3 690,00
Acquisition tables (plateaux – entretoises et pieds)	SEREM	3 373,72
	<b>TOTAL HT €</b>	<b>71 454,59</b>

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2003 pour un montant de 21 000 €.

#### **IV – CREATION 29 POSTES SAISONNIERS**

D.1909

**CREATION**

**29 POSTES**

**SAISONNIERS**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour les espaces verts, le centre de loisirs et les services administratifs de la commune,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

- Le recrutement direct de **14 agents d'entretien non titulaires saisonniers** pour une période de 3 mois allant du 1<sup>er</sup> Juin au 31 août 2003 inclus.  
Ces agents assureront des fonctions **d'entretien des espaces verts** pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- Le recrutement direct de **14 agents d'animation non titulaires saisonniers** pour une période de 1 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2003 inclus.  
Ces agents assureront des fonctions **d'animation au centre de loisirs** de CHERISY pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- Le recrutement direct d' **1 agent administratif non titulaire saisonnier** pour une période de 1 mois ( à préciser entre le 1<sup>er</sup> Juillet et le 31 août 2003 inclus) pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 245 – Indice majoré 262.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

#### **V – JURY d'ASSISES**

D.1910

**JURY**

**D'ASSISES**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour l'établissement de la liste préparatoire de jurés d'assises pour l'année 2003, de tirer au sort 3 noms sur la liste électorale.

Les 3 personnes tirées au sort sont :

- Mme MOREAU née MOREAU Françoise– domiciliée 16 rue Albert Lethuillier - 28500 CHERISY
- M. BELHANAFI Belabesse– domicilié 24 rue de la Chênaie – 28500 CHERISY
- Mme GAUTIER née LEBRONNEC Pascale - domiciliée 5 bis rue de la Croix des Pélerins – Le Petit Chérisy - 28500 CHERISY

Adopté à l'unanimité.

## VI – VOIRIE

D.1911

### **DECLASSEMENT RN 12 1°/ DECLASSEMENT DE LA RN 12**

M. le Maire expose au conseil que suite à la mise en service de la déviation de la RN 12 à Chérisy, et conformément au Code de la Voirie routière et au décret n° 90/739 du 14/05/1990, la réalisation d'une déviation d'agglomération s'accompagne du transfert dans la voirie des collectivités locales de l'ancien tracé de la route nationale doublée par cet aménagement.

Compte tenu de ce principe rappelé dans le dossier qui avait été mis en enquête publique en 1991 il est proposé au conseil de bien vouloir :

1°/ transférer dans la voirie du Département une partie de l'ancien tracé de la RN 12 sous la dénomination RD 912 qui représente une longueur de 2757 m de chaussée, répartie comme suit :

- 1573 m d'une largeur de 10,50 m
- 1184 m d'une largeur de 7 m

2°/ de déclasser une partie de la RD 303/10 sur une longueur de 830 m dont 140 m sont démolis.

3°/ de déclasser la RD 303/10 sur une longueur de 760 m dans la voirie communale de Chérisy

4°/ de déclasser la RD 303/11 sur une longueur de 328 m

5°/ de reclasser dans la voirie communale de Chérisy cette ancienne RD plus une partie de la RN 12 sur une longueur de 405 m sous la dénomination "Chemin de la Croix de Raville et Chemin Parallèle" qui permettent la desserte de diverses habitations.

6°/ de transférer dans la voirie communale de Dreux une partie de l'ancienne RN 12 qui assure l'accès de l'usine Philips sous la dénomination "Chemin de Comteville" sur une longueur de 270 m, qui sera prolongée ultérieurement pour rejoindre, par l'intermédiaire d'un ouvrage d'art, la voirie communale existante, soit une longueur totale de 570 m

7°/ de déclasser l'ancien "Chemin de Comteville" sur une longueur de 220m.

selon note explicative et tableau du bilan comparatif des transferts proposés et plan joints.

Après délibération, le conseil e son accord pour cette redéfinition de la domanialité des voies de communication routières suite à la mise en service de la déviation de la RN 12 à Chérisy. Adopté à l'unanimité.

### **2°/ ECHANGEUR RN 12/RD136 (Germainville/Serville) et FERMETURE RN 12/RD 303**

D.1912

#### **ECHANGEUR RN12/RD136 ET FERMETURE RN12/RD303**

Dans le cadre des études de mise en sécurité des carrefours de la RN 12 avec la RD 136 (Germainville/.Serville ) et RD303 (Germainville /Raville), M. le Maire expose au conseil que des réunions d'information et de concertation seront organisées très prochainement en accord avec les maires des communes de Serville/Germainville/Chérisy. Ces réunions auront pour objet d'examiner les contraintes du contexte routier actuel et de présenter les propositions de redistribution des mouvements d'échanges.

Afin de ne pas freiner les différentes procédures administratives, il est demandé au conseil d'approuver le principe de la construction d'un échangeur complet au carrefour RN 12/RD136 d'une part et de fermer (dans son axe Germainville/Serville) le carrefour RN 12/ RD303, d'autre part.

Après délibération, le conseil accepte ce principe à l'unanimité.

## VII – ADHESION A DIVERS SYNDICATS

D.1913

#### **ADHESION DE 3 COMMUNES AU SIPAD**

### **1°/ – ADHESION AU SIPAD DES COMMUNES DE Saussay, ST Ouen Marchefroy, Berchères sur Vesgre**

Monsieur le Maire expose au conseil les demandes d'adhésion des Communes de Berchères sur Vesgre, Saint Ouen Marchefroy et Saussay au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais (SIPAD).

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion des Communes de Berchères sur Vesgre, Saint Ouen Marchefroy et Saussay à ce syndicat.

Adopté à l'unanimité.

D.1914  
ADHESION  
DE HAVELU  
SICA ANET

## **2°/ ADHESION DE LA COMMUNE DH'AVELU au SICA ANET – Compétence "Interconnexion des réseaux d'eau potable".**

Le Maire expose à l'assemblée que le Comité du Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet a décidé, lors de sa séance du 22 avril 2003, de l'adhésion de la commune d'Havelu pour la compétence "Interconnexion des réseaux d'eau potable".

En application de l'article L 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet a notifié cette délibération le 2 Mai 2003.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé qui précède :

- Accepte l'adhésion de la commune d'HAVELU au SICA ANET pour la compétence "Interconnexion des réseaux d'eau potable".
- Demande à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir de prendre l'arrêté modificatif des statuts.

Adopté à l'unanimité.

### **VIII - VENTE TERRAIN à SCI PELLETIER**

D.1915  
VENTE  
TERRAIN  
A  
SCI PELLETIER

M. le Maire rappelle la délibération D. 1841 du 27 septembre 2002 relative à l'échange de terrains jouxtant le stade, dans laquelle il était envisagé de *"recéder environ 2000 m<sup>2</sup> à un privé ayant souhaité réaliser une salle de squash ; La construction d'un bâtiment de 320 m<sup>2</sup> au sol étant prévue sur ce site. Le conseil charge M. le Maire de mener à bien ces différentes opérations d'échange et de revente et l'autorise à signer tous documents s'y afférant."*

Depuis cette date, M. PELLETIER a présenté à notre commune un dossier. M. FORTEAU, géomètre, a été consulté pour borner le terrain en vue de la rétrocession. La superficie retenue est de 2000 m<sup>2</sup>.

M. le Maire propose que ce terrain soit cédé à hauteur de 3,80 € le m<sup>2</sup> (24,93 F) et signale que l'objet de cette cession est de permettre un développement dynamique de ce secteur dédié aux activités sportives. Cela correspond à l'extension prévue du stade (un dossier de consultation sera établi par M. BOUCHER auprès de la D.D.J.S. pour obtenir les subventions adéquates quant à l'aménagement public de l'extension du stade), sachant que l'eau, le gaz et l'électricité sont à proximité immédiate.

Après délibération, le conseil municipal décide de céder ce terrain d'une superficie de 2000 m<sup>2</sup> à 3,80 € H.T. le m<sup>2</sup>, soit 7 600 € H.T. (9 089,60 € TTC) à la SCI PELLETIER sise 12 rue de la Borne Blanche à LURAY (28), sous réserve :

1°/ de l'acceptation du permis de construire et à la réalisation des locaux sous 12 mois.

Passé ce délai, une clause de retour du terrain à la commune sera prévue dans l'acte de vente,

2°/ de l'obtention par M. PELLETIER des prêts bancaires nécessaires à son opération.

3°/ en cas de changement de propriétaire, ce bâtiment devra rester exclusivement à usage sportif conformément à la réglementation du P.O.S. . En outre, la commune se réserve le droit de préempter.

La vente se fera par l'intermédiaire de Maître POPOT, notaire à CHERISY.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous documents concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

•

### **IX – VENTE TERRAIN à Monsieur MEDER**

D.1916  
VENTE  
TERRAIN  
A M. MEDER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir rencontré le 21 mars dernier Monsieur MEDER (serrurier métallier) pour construction d'un local de 144 m<sup>2</sup>.

Après visite du site de la ZA des Forts, M. MEDER a donné son accord pour acquérir environ 1200 m<sup>2</sup> de terrain au prix de 9,91 € H.T. le m<sup>2</sup> (TVA en sus) , soit 11 892 € H.T.

Après délibération, le conseil donne son accord sur le principe de vente d'une parcelle de 1200 m<sup>2</sup> à Monsieur MEDER Les frais de bornage (Cabinet FORTEAU) et de notaire (Maitre POPOT) seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.



**X – TRAVAUX**

**1°/ Devis démolition hangar SPRUNG**

Deux entreprises ont été consultées l'entreprise GATINE et l'entreprise MARTIN.  
Le conseil décide de retenir l'entreprise MARTIN de Luray pour un montant de 13 400 € H.T.  
Adopté à l'unanimité.

**2°/ Devis clôture parc mairie**

Le devis de l'entreprise GATINE est retenu pour un montant de 14 864,50 € H.T. pour (155 m de clôture de 2,20 m).

**3°/ Démolition mur rue des Plantes et aménagement**

Le devis de l'entreprise MUSCI est retenu de 18 964,50 € H.T.

Après délibération, ces 3 propositions de travaux sont adoptées à l'unanimité.

**TOUR DU TAPIS**

- |                   |   |
|-------------------|---|
| C. BOUCHER        | ↳ Signale que la distribution des prix sera maintenue dans les écoles malgré le plan Vigipirate<br>↳ signale quelques problèmes de discipline à la cantine avec certains enfants (toujours les mêmes).  |
| B. LOQUET         | ↳ Donne connaissance du devis proposé par C COMMUNICATION (M. MAIGNAN) pour la réalisation du prochain bulletin municipal<br>↳ Signale moto-cross à la marnière du Petit Chérisy créant des nuisances   |
| D. LEGER          | ↳ Signale au nom des riverains que le chantier de la RN 12 se déroule dans de bonnes conditions (chantier propre, ouvriers aimables, etc...)  |
| MM. BROU et JONOT | ↳ Exposent le problème de l'entretien actuel des espaces verts.<br>M. Le Maire leur répond qu'il est conscient du phénomène mais qu'il y a 10,510 km de voirie communale à entretenir avec de nombreux massifs (10 000 plants à installer), qu'un employé est en congé maladie et qu'une tondeuse est en réparation, etc... M. Le Maire organisera une réunion de concertation avec Monsieur LEFEU, Adjoint, Messieurs BROU et JONOT, en présence du personnel communal affecté aux espaces verts |
| S. JETHA          | ↳ Invite les membres du conseil municipal à un pique-nique amical des habitants du hameau de Raville qui se déroulera le 29 juin prochain.  |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.